

NOTE AU COMITE DE DIRECTION

Entretien du 27 janvier 1966 avec M. REICHLING
Directeur Général CECA (Relations Extérieures) et
Président du Comité de Coordination pour l'installa-
tion des Institutions Communautaires à Luxembourg.

Assistait à l'entretien : M. De Muyser
du Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois.

Comme convenu et profitant d'une réunion des Chefs d'administration des Communautés à Luxembourg, j'ai eu l'occasion d'avoir une première entrevue avec M. Reichling, entrevue qui avait été sollicitée à plusieurs reprises déjà et de façon de plus en plus pressante par les autorités luxembourgeoises.

N'étant pas le demandeur de cette entrevue, je m'y suis présenté comme "auditeur", et voici en résumé ce que m'a dit M. Reichling :

Le Gouvernement luxembourgeois est d'avis que soit réservé à la Banque un immeuble digne d'une institution bancaire internationale - où l'élément "décorum" ne peut être négligé - et au moins aussi approprié à cet égard que l'immeuble qu'elle occupe actuellement à Bruxelles. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement luxembourgeois est disposé à construire pour la Banque un immeuble répondant à cet objectif, à moins que la Banque ne désire y pourvoir elle-même.

Deux possibilités de lieu sont laissées au choix de la Banque :

- le plateau du Kirschberg (où le Gouvernement luxembourgeois a exproprié 300 hectares), aux environs du gratte-ciel déjà construit pour le Parlement Européen et le Conseil.
(Dès la mise en service du nouveau pont, prévue pour le mois d'avril prochain, la distance à couvrir de la gare au Kirschberg sera de 2 à 3 km.)
- le centre de la ville, soit en face de la place de Metz, du côté opposé du pont - à l'emplacement de l'ancien Casino de Luxembourg - servant actuellement de Mess au personnel de la CECA, et qui sera abattu.

Pendant la période transitoire, la B.E.I. serait logée dans l'immeuble qu'occupe actuellement la Haute Autorité, place de Metz, et auquel seraient apportés les aménagements souhaités par la Banque, tandis que l'immeuble à construire serait édifié en tenant compte des desiderata de la Banque.

M. De Muyser insiste sur le fait que le Gouvernement luxembourgeois n'entendrait pas que la B.E.I. invoque l'achèvement de la construction du nouvel immeuble ou encore un second déménagement à Luxembourg, pour y retarder sa venue.

J'ai posé à M. Reichling la question de savoir - dans le cas où la fusion se réaliserait à brève échéance - à quel rythme il prévoit que s'effectueraient le transfert de la Haute Autorité à Bruxelles, les travaux d'aménagement dans l'immeuble, place de Metz, et l'installation de la B.E.I. à Luxembourg?

Dans sa réponse, M. Reichling dit que les problèmes soulevés par ces différents déménagements ont été quelque peu mis en veilleuse pour plusieurs raisons et notamment celle de la crise intervenue au sein de la Communauté et le fait que l'Exécutif Unique n'est pas encore en place et ne peut donc entreprendre la mise à exécution du regroupement de tous les services administratifs à Bruxelles.

Abordant la question avec réalisme et partageant mon avis que l'enseignement donné aux enfants des fonctionnaires ne peut être compromis par des déménagements intervenant en cours d'année scolaire, il pense que l'on ne puisse pas envisager la possibilité du transfert inter-capitales des institutions communautaires avant les grandes vacances 1967.

Ces considérations ne devraient cependant pas retarder les prises de contact qui s'imposent entre la B.E.I. et le Comité présidé par M. Reichling, afin de mettre au point les travaux d'aménagement que la Banque aimerait voir apporter à l'immeuble provisoire de la place de Metz, ni les échanges de vues avec l'architecte chargé de la construction du nouvel immeuble, dès que la Banque en aura choisi l'emplacement.

.
.
.

J'ai promis d'être le rapporteur auprès du Comité de Direction de ce qui précède.



H. Lenaert